

COMMUNE DE MOSNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 06 janvier 2014 à 20 h 30.

Présents : A. BERNIER., G. DEWEVRE, D. MERCERON, E. MONTIGAUD, S. PUAUD.

L. BOETTI, J. CHARLET.

Excusés : M. BRILLET, F. PERROTIN.

En préambule, A. BERNIER présente ses vœux aux membres du conseil et à leurs familles.

Le compte-rendu de la séance du 05 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Concernant ce compte-rendu, L. BOETTI pose la question de savoir si la démarche a été faite auprès du propriétaire de la maison située au lavoir de La Voûte pour lui signaler l'état de dangerosité de son bâtiment. G. DEWEVRE l'informe que des photos ont été faites mais pas encore de courrier. A. BERNIER nous indique en outre que le courrier d'un notaire nous signale la mise en vente de ces bâtiments par le propriétaire.

L. BOETTI demande également si le courrier concernant le remplacement de Maria MARANDA par Maryline SAUZET pour effectuer les repas de la cantine de l'école en cas d'absence de Maria a été concrétisé, ce courrier reste à faire. Par ailleurs, E. MONTIGAUD se renseigne pour savoir si ce remplacement nécessite une formation particulière auprès des services sanitaires.

1 Voirie 2014 :

G. DEWEVRE fait le point sur les visites qui ont eu lieu avec la commission voirie en décembre 2013 et qui avaient pour but de faire l'état des lieux de la voirie communale. Un certain nombre de sites, qui nécessiteraient des travaux d'entretien ont été repérés et ont fait l'objet de devis par le maître d'œuvre de la Communauté de Communes, le cabinet BETG.

Cette liste exhaustive a permis de recenser une douzaine de chantiers dont la réalisation pourra être programmée sur plusieurs années.

G. DEWEVRE propose de retenir pour l'année 2014 les chantiers suivants :

Chantier n°2 : Chez Fusillé	5534,55€ HT
Chantier n°5 : VC de Blanchefleur	3031,88€ HT
Chantier n°6 : VC La Descenderie	909,83€ HT
Chantier n°7 : Entrée parking école	1047,06€ HT
Chantier n°8 : VC le Maine Izembert	866,88€ HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 Vœux du Maire :

La date retenue pour cette manifestation est confirmée pour le 17 janvier 2014 à 18h30.

M. BRILLET assurera la confection du punch.. J. CHARLET et L. BOETTI s'occuperont de l'entretien et de l'achat des cadeaux pour le personnel.

3 Projet du C.G. de mise à jour des chemins de randonnées de la commune:

A. BERNIER nous présente l'étude réalisée par le Conseil Général concernant le recensement effectué par ses services sur le reclassement ou le déclassement de certains chemins ruraux qui pourraient être utilisés comme itinéraires de promenades et de randonnées par les marcheurs. A. BERNIER nous présente sur la carte IGN de la commune les nombreux sites qui ont fait l'objet de cet état des lieux. Suite à cette étude le CG propose de retenir un itinéraire faisant une boucle d'environ 8 km.

Après un rapide examen, le conseil approuve par délibération le projet présenté par le CG par 6 voix pour et 1 abstention.

4 Guinguette Buissonnière 2014:

Après en avoir débattu, le conseil décide de se positionner auprès de la Communauté de Communes pour recevoir et organiser la venue de la guinguette mobile sur le territoire de la commune.

5 Repas des Anciens:

La date retenue est fixée au 06 avril 2014.

6 Questions Diverses:

A. BERNIER évoque la question posée par le Président de la CCRC concernant la désignation d'un représentant de la commune de Mosnac pour travailler avec le comité de pilotage mis en place sur la réforme des rythmes scolaires. G. DEWEVRE est d'accord pour participer à ce copil.

S. PUAUD nous informe de ses difficultés pour faire assurer la salle des associations du fait du manque d'existence légale et de statuts de ces dites associations. A. BERNIER semble serein et pas du tout inquiet sur la validité du contrat, aujourd'hui payé par le Comité des Fêtes. La construction d'une nouvelle salle devrait permettre d'assainir cette situation plus ou moins ambiguë.

Pour terminer G. DEWEVRE parle du devis réalisé par la SAUR concernant le débouchage de 2 canalisations pour les eaux pluviales situées au Logis et à la Voûte. Au vu du montant élevé de ce devis (+ de 600€), une solution communale doit pouvoir être envisagée par l'achat d'un furet associé à un karcher. A examiner !

La séance est levée à 23 h 00.